

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 06/11/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20241105-138537-DE-1-1

Date de mise en ligne : 07/11/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 5 novembre  
2024  
D-2024/350**

**Aujourd'hui 5 novembre 2024, à 10h07,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

suspension de séance de 13H09 à 14H13 et de 17H58 à 18H06

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 11H35, Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H00, Monsieur Nicolas PEREIRA présent jusqu'à 13H09, Monsieur Monsieur Thomas CAZENAVE présent sauf de 12H10 à 14H13, Monsieur Francis FEYTOUT présent sauf de 14H13 à 16H00, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 11H49, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 12H43 et Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 14H18.

### **Excusés :**

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DATOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

***Mise à disposition par l'Etat de conservateurs des bibliothèques auprès de la Ville de Bordeaux. Autorisation.***

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La bibliothèque municipale de Bordeaux bénéficie du statut de bibliothèque municipale classée (BMC), en raison notamment de la richesse de ses collections patrimoniales, appartenant en grande partie à l'Etat depuis la Révolution française. Ce statut permet à la bibliothèque municipale de Bordeaux de bénéficier de la mise à disposition par l'Etat de conservateurs des bibliothèques, dans la limite de quatre postes, sur la base d'une convention triennale accompagnée d'un dispositif d'évaluation d'objectifs. L'Etat propose à la Ville de Bordeaux le renouvellement de la convention de mise à disposition pour la période 2025-2027. Les profils des postes de conservateurs mis à disposition relèvent des domaines d'activité définis à l'article 2 de la convention :

- Le pilotage du processus de transfert de compétences des missions de la bibliothèque au niveau intercommunal et la mise en œuvre de la mutualisation des services et des infrastructures
- La sauvegarde, le signalement et la mise en valeur du patrimoine,
- La conduite des projets numériques notamment par l'intermédiaire du label Bibliothèque Numérique de Référence,
- La conduite de projets de construction ou de rénovation d'équipements,
- La mise en œuvre d'une politique de transition écologique

La rémunération des conservateurs mis à disposition est prise en charge par le ministère de la Culture. L'évaluation de leurs activités sera réalisée avant le 30 juin 2027, sur la base des objectifs et des indicateurs définis avec les services de l'Etat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer avec l'Etat la convention de mise à disposition de conservateurs d'Etat pour la période 2025-2027, dont le projet est joint à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 novembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dimitri BOUTLEUX**

## CONVENTION 2025/2027 DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE L'ETAT

Entre l'État d'une part,

Le ministère chargé de la Culture,

Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche,

Représentés par le préfet (e)

Et

La ville de BORDEAUX domiciliée à Place Pey-Berland 33077 BORDEAUX cedex représentée par le Maire en exercice, Monsieur Pierre HURMIC, dûment habilité par la délibération n° D-2021/34 en date du 26 janvier 2021, ci-après dénommée la collectivité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ; notamment le Livre Ier, Titre III et le Livre III ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale portant modification de certains articles du code des communes et notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonction, notamment son titre Ier ;

Vu le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques ;

Vu le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État, notamment le chapitre VII ;

Vu le décret n°2007-1780 du 17 décembre 2007 modifié relatif à la gestion des personnels des bibliothèques relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, modifié par le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 16 décembre 1996 fixant la liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal imprimeur.

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 relatif aux modalités d'application à certains fonctionnaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'Enseignement supérieur du

décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2019 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 janvier 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ;

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : objet de la convention de mise à disposition**

La présente convention organise la collaboration du ministère de la culture et des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la politique de lecture publique. Elle permet ainsi de conjuguer efficacement les objectifs des politiques culturelles locales et les priorités de l'État.

Elle a pour objet la mise à disposition auprès de la ville de BORDEAUX, par l'État, de conservateurs des bibliothèques et de conservateurs généraux des bibliothèques régis par le décret du 9 janvier 1992 modifié susvisé, dans la limite de quatre agents.

### **Article 2 : nature des activités**

Les conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques mis à disposition auprès de la collectivité territoriale contribuent à la mise en œuvre de la politique publique définie par le ministère de la culture à travers les domaines d'activités suivants :

- Le pilotage du processus de transfert de compétences des missions de la bibliothèque au niveau intercommunal et la mise en œuvre de la mutualisation des services et des infrastructures des bibliothèques présentes sur le territoire de l'intercommunalité ;
- La mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine ;
- La conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat et du programme national des Bibliothèques numériques de référence ;
- La conduite de projets de construction ou de rénovation d'équipements ou de réseaux d'équipements ;
- La mise en œuvre d'une politique de transition écologique et de développement durable.

Le cas échéant, ils peuvent se voir confier des fonctions de direction.

Sont annexées à la présente convention la/les fiche (s) de poste précisant la nature des activités du/des agents mis à disposition, ainsi que la liste des objectifs accompagnée des indicateurs utiles à l'évaluation du dispositif.

### **Article 3 : modalités de la mise à disposition**

Les agents font l'objet d'arrêtés de mise à disposition pris par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, après avis du ministère de la Culture, qui prend en charge leur rémunération.

Chaque arrêté précise la durée de la mise à disposition et la nature de leurs fonctions, en référence à/aux fiche (s) de poste figurant en annexe.

Les arrêtés de mise à disposition précités seront annexés à la présente convention, dès que communication en sera reçue du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Les mises à disposition régies par la présente convention sont prononcées pour une durée de

trois ans. Les conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques expriment leur accord à leur mise à disposition auprès de la collectivité territoriale, en remplissant et signant le formulaire de mise à disposition du ministère de l'Enseignement supérieur.

Les postes faisant l'objet d'une mise à disposition sont pourvus par la collectivité territoriale selon les règles de mobilité de droit commun et dans le cadre des deux mouvements réservés chaque année aux conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques.

Les mises à disposition peuvent prendre fin, avant l'expiration de leur durée, par arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche à sa demande, à celle de la collectivité territoriale ou de l'agent, après avis du ministère de la culture, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. La fin anticipée de la mise à disposition ne peut être prononcée moins de trois mois avant le début de l'ouverture des mouvements réservés aux conservateurs généraux et conservateurs des bibliothèques.

Lorsque la demande est formulée par l'agent, une dispense partielle d'exécution du préavis peut lui être accordée, après avis du ministère de la culture.

Par ailleurs, la collectivité territoriale portera une attention particulière aux questions d'égalité hommes/femmes, de diversité et d'inclusion.

#### **Article 4 : conditions d'exercice**

Les agents mis à disposition en application de la présente convention sont placés sous l'autorité de Monsieur le Maire. L'autorité responsable fixe, par référence aux règles en vigueur au sein de sa collectivité territoriale l'organisation du service. L'autorité responsable prend les décisions relatives aux congés annuels et aux congés de maladie régis par les points 1° et 2° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, prend, après avis de la collectivité territoriale, les décisions relatives aux congés de formation prévus à l'article 24 du décret du 15 octobre 2007 modifié susvisé, aux articles 22 et 30 du 9 janvier 1992 modifié susvisé.

Le ministère de la culture prend, après avis de la collectivité territoriale en lien avec la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), Service du livre et de la lecture - l'application des mesures relatives à la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) régi par le décret du 6 mai 2017 et l'arrêté du 31 janvier 2019 susvisés.

#### **Article 5 : évaluation des activités des agents**

L'agent mis à disposition bénéficie des conditions d'avancement applicables à l'ensemble des personnels de son corps d'appartenance.

La manière de servir de l'agent mis à disposition fait l'objet d'un rapport, selon le cadre utilisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, établi par le supérieur hiérarchique direct, rédigé après un entretien individuel. Ce rapport est transmis à l'agent, qui peut y porter ses observations. La collectivité territoriale l'adresse ensuite au ministère de la culture qui le communique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

#### **Article 6 : régime disciplinaire**

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche exerce le pouvoir disciplinaire à l'encontre des fonctionnaires mis à disposition à l'exception des sanctions du premier groupe qui relèvent du ministère de la culture conformément à l'article 1 du décret n°2007-1780 du 17 décembre 2007 modifié susvisé. Pour les sanctions disciplinaires du premier groupe, la collectivité territoriale saisit le ministère de la culture qui en informe le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. La collectivité territoriale saisit, par

l'intermédiaire du ministère de la culture, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de toute question disciplinaire relevant des autres groupes de sanction.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et la collectivité territoriale, après avis du ministère de la culture.

#### **Article 7 : rémunération**

La rémunération de l'agent est prise en charge par le ministère de la culture.

Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit. La collectivité territoriale est ainsi exonérée du remboursement au ministère de la culture de la rémunération, des cotisations et contributions y afférentes du fonctionnaire mis à disposition conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi du 28 novembre 1990 susvisée. Cette exonération est totale pour la durée de la mise à disposition.

La collectivité territoriale prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement hors de sa résidence administrative, les frais de participation à des séminaires, colloques ou formations dont l'agent peut bénéficier, selon les modalités prévues par les textes en vigueur au moment de la demande.

Le ministère de la culture, service des ressources humaines du secrétariat général, a en charge l'alimentation du compte personnel de formation (CPF). Après décision de la collectivité territoriale et du ministère de la Culture (DGMIC), son instruction et son financement relèvent du service des ressources humaines du secrétariat général, bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences du ministère de la culture.

Le remboursement des frais de changement de résidence est pris en charge par le ministère de la culture. La collectivité territoriale a la faculté de faire bénéficier les agents mis à disposition des mêmes conditions que celles appliquées aux agents territoriaux en matière de frais de restauration.

Sans préjudice d'un éventuel complément de rémunération dûment justifié, l'agent mis à disposition peut être indemnisé par la collectivité territoriale des frais et sujétions auxquels il s'expose dans l'exercice de ses fonctions suivant les règles en vigueur dans la fonction publique territoriale.

#### **Article 8 : exécution de la convention**

Le ministère de la culture met en œuvre les missions de contrôle des activités réalisées dans le cadre de la présente convention sans préjudice du contrôle technique qu'il exerce sur les bibliothèques territoriales.

Les modalités d'évaluation de l'exécution de la convention font l'objet d'une annexe détaillée à la présente convention. Cette évaluation est communiquée par la collectivité territoriale au plus tard au printemps 2027.

Le bilan final de l'exécution de la convention est établi par le ministère de la culture et la collectivité territoriale.

#### **Article 9 : dispositions diverses**

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2025, pour s'achever le 31 décembre 2027.

Au-delà de cette date, elle doit faire l'objet d'une reconduction expresse.

Toute modification aux présentes dispositions fait l'objet d'un avenant. Toute modification des annexes est soumise à l'approbation des parties et de l'agent concerné.

Chacune des parties devra notifier aux autres, avec un préavis de six mois, son intention de dénoncer la présente convention.

Fait à

en deux exemplaires originaux, le

Pour l'Etat

Pour la Ville de BORDEAUX, Monsieur le  
Maire,

Le ministère de la culture et le ministère chargé  
de l'Enseignement supérieur et  
de la recherche,

## FICHE DE POSTE

|                                                                                  |                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé du poste : Directeur.rice de la bibliothèque classée de Bordeaux</b> | <b>Catégorie statutaire / Corps :</b><br>A/Conservateur des bibliothèques<br>A/Conservateur général<br><b>RIFSEEP :</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Domaine(s) Fonctionnel(s) :</b> Elaboration et pilotage des politiques publiques |
|-------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Emploi(s) Type :</b> Cadre de direction d'un service territorial EPP 09 |
|----------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Localisation administrative et géographique / Affectation :</b><br>MCC-Bons-Enfants – direction générale des médias et des industries culturelles – service du livre et de la lecture<br>Mise à disposition auprès de la Ville de Bordeaux |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Missions et activités principales :</b><br/>Le.la titulaire du poste sera chargé.e d'assurer la direction de la bibliothèque de la ville de Bordeaux. A ce titre, il.elle assurera les missions suivantes :</p> <p>Dans le cadre des politiques culturelles menées par la Ville de Bordeaux, le directeur conduit la politique générale de lecture publique, sous l'autorité hiérarchique du, de la, Directeur.rice général.e des Affaires Culturelles. Il.elle est de plus chargé.e de coordonner la politique du livre et de la lecture sur le territoire de la ville.</p> <p><b>Missions :</b></p> <p><b>Pilotage de la modernisation pluriannuelle du réseau de lecture publique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage du Projet culturel scientifique éducatif et social 2022-2026 et préparation du prochain</li> <li>• Suivi du schéma immobilier du réseau de lecture publique</li> </ul> <p><b>Management du réseau des bibliothèques de Bordeaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction d'une équipe de 240 agents</li> <li>• Préparation et suivi du budget de fonctionnement et d'investissement</li> <li>• Définition et conduite de la stratégie de communication, en lien avec les services et les établissements culturels de la Ville</li> <li>• Suivi des relations avec les partenaires institutionnels au niveau de l'Etat (DRAC, BnF, BPI), et des partenaires culturels locaux, départementaux et régionaux.</li> <li>• Impulsion, animation, coordination, contrôle et évaluation des actions mises en œuvre selon les objectifs définis par la municipalité (droits culturels, hors-les-murs, proximité)</li> </ul> <p><b>Participation aux projets de construction ou de rénovation de bibliothèques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la modernisation de la bibliothèque Mériadeck (aménagements, bâtiment)</li> <li>• Suivi des projets de rénovation des bibliothèques Bastide, Bacalan, Jardin Public et Lac</li> </ul> <p><b>Poursuite du développement des outils, espaces et collections numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation des projets de la Bibliothèque numérique de référence (2023-2025)</li> <li>• Suivi du projet de convergence des SIGB des communes de la métropole ayant mutualisé le numérique. Organiser les projets de coopération avec les autres communes.</li> </ul> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## FICHE DE POSTE

### **Renforcement de la présence de l'établissement dans les actions de coopération locale, régionale, nationale et internationale ; en particulier :**

- Constitution d'un réseau métropolitain des bibliothèques
- Réseaux de réponse à distance
- Réseau des Bibliothèques numériques de référence.
- Pôle associé régional de la BnF
- Conseil de coopération de la BPI

Dans le cadre des orientations définies par l'État et la ville dans la convention de mise à disposition, le/la directeur.rice) veillera particulièrement :

- Au déploiement du Plan Bibliothèques avec le développement des missions culturelle, sociale, éducative et numériques ainsi que du Contrat Territoire Lecture lancé en 2024
- Au pilotage de la réflexion sur la mise en réseau et la mutualisation des services et des infrastructures des bibliothèques présentes sur le territoire de l'intercommunalité
- A la conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat et du programme national des Bibliothèques numériques de référence
- A la conduite de projets de construction ou de rénovation d'équipements ou de réseaux d'équipements.

Dans l'exercice de ses fonctions, le/la titulaire du poste encadre une équipe de **240 agents**.

### **Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)**

#### **Compétences techniques**

- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des partenaires institutionnels et des politiques de lecture publique
- Bonne culture générale et connaissance du secteur culturel
- Intérêt pour l'informatique documentaire et les technologies numériques
- Connaissances bibliothéconomiques

#### **Savoir-faire**

- Elaborer une stratégie
- Animer un réseau
- Piloter la performance
- Conduite de projet
- Manager une équipe
- Qualités rédactionnelles

#### **Savoir-être**

- Capacité d'écoute
- Sens de l'organisation
- Esprit d'initiative

### **Environnement professionnel :**

Les bibliothèques de la Ville de Bordeaux (240 agents permanents, 50 000 abonnés, 1,3 million de documents, 1 bibliothèque centrale, 9 bibliothèques de quartier, 1 bibliothèque mobile) forment l'un des tout premiers réseaux municipaux de France :

## FICHE DE POSTE

- 2e par la taille de la bibliothèque centrale (Mériadeck, 28 000 m<sup>2</sup>) et la richesse des collections patrimoniales (500 000 documents et des fonds internationaux de référence sur Montaigne, Montesquieu, Mauriac) ;
- 3e par l'importance des surfaces bâties (32 000 m<sup>2</sup> pour 10 équipements).

Ce réseau est engagé dans une vaste modernisation pluriannuelle, aussi bien à la bibliothèque Mériadeck que dans les bibliothèques de quartier. Une nouvelle bibliothèque de quartier a ouvert en 2019. Des projets de rénovation ou de reconstruction d'autres bibliothèques de quartier sont en cours (ouverture bibliothèque de Bacalan en 2026).

Au-delà de ces réalisations immobilières, c'est l'esprit même de la Bibliothèque et sa finalité culturelle, sociale, éducative qui sont en grande évolution à Bordeaux, dans l'offre de services in situ ou hors les murs. La modernisation des services et l'adoption de la gratuité totale en 2015, ont entraîné une hausse de 50% du nombre d'abonnés. Un nouveau PCSES a été voté en 2023 et est mis en œuvre.

Le développement de la dimension numérique a permis à la Bibliothèque d'obtenir en 2015 le label de Bibliothèque numérique de référence. Un dossier de BNR 2 est en cours (2023-2025)

Le directeur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux anime le réseau métier des bibliothèques de la métropole, et participe à la réflexion sur l'évolution du portail métropolitain des médiathèques municipales et des bibliothèques universitaires et la convergence des SIGB. Au-delà de la métropole, la Bibliothèque s'investit plus largement dans la coopération à l'échelle régionale, nationale et internationale.

**Liaisons hiérarchiques :** Placé (e) sous l'autorité directe de la Directrice générale des affaires culturelles de la Ville de Bordeaux

**Liaisons fonctionnelles :**

- Personnel du réseau
- Elus
- Autres services de la ville et de la métropole
- Partenaires extérieurs

**Perspectives :** Préparation d'un nouveau PCSES (2026-2030). Nouvelles constructions ou réhabilitations de bibliothèques du réseau.

De nouveaux projets :

- Livres numériques
- réflexion sur un plan d'action Hors les murs
- Développement des pratiques participatives
- Développement des actions EMI et EAC
- Valorisation de la pensée de Montaigne
- Extension des activités d'inclusion numérique

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :** grande disponibilité

Temps plein, 36h50 par semaine

Travail du lundi au samedi par roulement et 2 dimanches par an

Déplacements. Permis B nécessaire.

Poste basé à la Bibliothèque Mériadeck, 85 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

**Profil du candidat recherché (le cas échéant) :**

## FICHE DE POSTE

- Conservateur / conservateur général des bibliothèques
- Une expérience de direction sur un poste similaire constituerait un atout.

### Qui contacter ?

Catherine Dupraz, Directrice générale des affaires culturelles de la Ville de Bordeaux

Tél : 05 56 10 14 45

Mél : [c.dupraz@mairie-bordeaux.fr](mailto:c.dupraz@mairie-bordeaux.fr)

**Date de mise à jour de la fiche de poste : 23 septembre 2024**



## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste :  
Conservateur à la Direction des Bibliothèques (BMC de Bordeaux), **Chef du service Patrimoine numérique et conservation**

Catégorie statutaire / Corps :  
Conservateur des bibliothèques (Etat)

Domaine(s) Fonctionnel(s) : bibliothèques

Emploi(s) Type : Responsable de service

### **Localisation administrative et géographique / Affectation :**

MCC-Bons-Enfants – direction générale des médias et des industries culturelles – service du livre et de la lecture  
Mise à disposition auprès de la Ville de Bordeaux

### **Missions et activités principales :**

Sous l'autorité du directeur des Bibliothèques de Bordeaux, le chef du service Patrimoine numérique et conservation est chargé d'établir et mettre en œuvre la politique de conservation des collections patrimoniales et de porter les projets de développement numériques associés au patrimoine. Il travaille en étroite collaboration avec le chef de service Collections et médiation régionales et patrimoniales, qu'il peut remplacer en cas d'absence.

### **Missions principales :**

- Politique de conservation et de sauvegarde
  - Définir les axes de la politique de conservation : conservation préventive, conservation curative
  - Concevoir et mettre en œuvre un Plan de conservation des collections ; superviser les dossiers de restauration et les liens avec le Comité technique de restauration du Ministère de la Culture
  - Superviser l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre du Plan d'urgence (PSBC)
  - Piloter le plan d'accroissement des collections (étude pour la construction d'une réserve externe)
  - Négocier les budgets et rechercher des financements extérieurs (subvention, mécénat)
- Développement numérique
  - définir la stratégie de développement numérique patrimonial : politique de numérisation et de valorisation numérique
  - négocier les budgets et développer les partenariats (ex : BNF, universités, etc.)
- Services aux chercheurs
  - évaluer et superviser les services à distance
  - proposer et développer de nouveaux services
  - développer les partenariats de recherche sur les collections (ex : projet HumanA...)

## FICHE DE POSTE

### Missions spécifiques

- Piloter le service Patrimoine numérique et conservation :
  - organiser le travail des agents de son service
  - encadrer et évaluer l'équipe, favoriser le développement des compétences des agents
  - planifier les congés des agents de son service
  - produire et analyser des indicateurs d'activité
- Participer aux activités d'équipe de direction ; assurer le cas échéant l'intérim de la direction
- Représenter l'établissement à l'extérieur pour toute question afférente au Patrimoine (y compris missions d'expertise), particulièrement les questions concernant la conservation et la numérisation
- Effectuer des actions de formation dans le domaine de la conservation et du numérique
- Accueillir, orienter et informer le public
- Recevoir et accompagner des stagiaires et apprentis, selon les projets
- Etablir une politique partenariale avec les deux universités du territoire

### Compétences principales mises en oeuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

#### Compétences techniques

- Bonne culture générale, particulièrement en histoire du livre
- Connaissance et intérêt pour l'histoire, la culture et l'actualité régionales
- Connaissance en matière de politique publique et de politique patrimoniale, conservation, politique documentaire et valorisation documentaires
- Connaissance de l'environnement socio-culturel de la ville et de la région
- Pratique des outils informatiques courants (Word, Excel)
- Connaissance des enjeux des politiques publiques et des politiques patrimoniales
- Connaissances en conservation préventive et curative
- Connaissance des techniques et des enjeux de la numérisation du patrimoine écrit
- Connaissance des techniques de médiation et de valorisation
- Connaissance des outils informatiques et logiciels couramment employés en bibliothéconomie
- Connaissances bibliothéconomiques (formats Unimarc et EAD notamment) et des normes de catalogage pour les livres anciens et les documents spécialisés
- Intérêt pour les évolutions des pratiques culturelles
- Connaissances des outils bibliographiques (notamment numériques : sites spécialisés, blogs...)
- Connaissances en bibliographie matérielle
- Savoir faire des recherches bibliographiques
- Savoir assurer une veille patrimoniale pour les acquisitions et les actualités professionnelles
- Savoir travailler en coordination et en transversalité.

## FICHE DE POSTE

### **Savoir-faire**

- Aptitude à la conduite de projet en mode transversal
- Aptitude à l'encadrement et à la gestion d'équipe
- Connaissance en management et organisation du travail
- Aptitude au développement de partenariats
- Aptitude à la communication et à la pédagogie

### **Savoir-être**

- Qualités relationnelles
- Curiosité, dynamisme et esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe et de l'écoute
- Sens du service public

### **Environnement professionnel :**

La Direction des Bibliothèques de la Ville de Bordeaux comprend 12 bibliothèques : la bibliothèque centrale Mériadeck, 9 bibliothèques de quartier, 1 bibliothèque mobile, 1 bibliothèque numérique patrimoniale. L'effectif se monte à 240 agents pour l'ensemble de ce réseau.

Ouverte 47 heures par semaine, 50 heures entre octobre et avril, la bibliothèque centrale Mériadeck reçoit 450 000 visites par an. Sa surface de 28 000 m<sup>2</sup> (dont 9 000 m<sup>2</sup> ouverts au public) en fait l'une des plus grandes bibliothèques publiques de France. Elle conserve plus d'un million de documents, dont 300 000 documents empruntables, 300 000 livres d'étude consultables sur place et **500 000 documents patrimoniaux** d'une grande richesse et diversité (livres, manuscrits, estampes, photographies, affiches...). Une partie de ces derniers est accessible en ligne sur la bibliothèque numérique patrimoniale Séléné, soutenue par l'Etat dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence ». Trois projets de rénovation ou de construction de bibliothèques sont prévus d'ici 2028.

La bibliothèque de Bordeaux est pôle associé de la BnF et reçoit à ce titre le dépôt légal imprimeur pour la région Aquitaine.

### ***Liaisons hiérarchiques :***

N+1 : Directeur des Bibliothèques

### ***Liaisons fonctionnelles :***

Les autres responsables de services de la direction de la lecture publique

Les autres services municipaux et les services de la métropole.

La coordination BNR au sein du Service du Livre et de la Lecture.

La conseillère Livre et Lecture du domaine patrimoine écrit

Les partenaires : Centre François Mauriac, Fondation Jacqueline de Chabannes, Université de Bordeaux, BNF, etc.

Prestataires extérieurs (numérisation)

## FICHE DE POSTE

### Perspectives :

- Projet BNR 2 proposé en 2021 pour la période 2023 – 2025 :
  - poursuite de la numérisation des fonds patrimoniaux
  - lancement d'un site web de référence sur Montaigne
  - création d'une expérience immersive sur Montaigne
- Aménagement d'un corner « Exemplaire de Bordeaux » à l'entrée de la bibliothèque Mériadeck
- Poursuite de la politique de numérisation
- Editorialisation des contenus sur le site web Séléné
- Poursuite de la campagne de signalisation des collections
- Mise en œuvre du plan d'urgence et formations sur le PSBC
- Réflexion sur les magasins de conservation
- Valoriser le Patrimoine à l'extérieur du réseau des bibliothèques
- Intensifier l'accueil des groupes

### Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Temps plein, 36h50 par semaine

Participation aux permanences de service public

Travail par roulement un samedi sur trois

Déplacements.

Poste basé à la Bibliothèque Mériadeck, 85 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

### Profil du candidat recherché (le cas échéant)

### Qui contacter ?

Yoann Bourion, Directeur des Bibliothèques,

[y.bourion@mairie-bordeaux.fr](mailto:y.bourion@mairie-bordeaux.fr)

05 56 10 29 00

**Date de mise à jour de la fiche de poste : 23 septembre 2024**



## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste :

Conservateur à la Direction des Bibliothèques, de la Ville de Bordeaux (BMC de Bordeaux), **Chef du service collections et médiation régionales et patrimoniales**

Catégorie statutaire / Corps :

Conservateur des bibliothèques (Etat)

Domaine(s) Fonctionnel(s) : bibliothèques

Emploi(s) Type : Responsable de service

### Localisation administrative et géographique / Affectation :

MCC-Bons-Enfants – direction générale des médias et des industries culturelles – service du livre et de la lecture  
Mise à disposition auprès de la Ville de Bordeaux

### Missions et activités principales :

Sous l'autorité du directeur de la Bibliothèque de Bordeaux, le chef du service Collections et médiation régionales et patrimoniales est chargé d'établir et mettre en œuvre le plan de traitement de collections régionales et patrimoniales (dépôt légal, imprimés XIXe-XXIe siècle, fonds anciens, fonds d'archives et manuscrits) et de porter les projets de valorisation de ces collections, dans une optique d'élargissement des publics du patrimoine.

Il travaille en étroite collaboration avec le chef de service Patrimoine numérique et conservation, qu'il peut remplacer en cas d'absence.

### Missions principales :

- Politique de signalement
  - définir les axes de catalogage et les priorités de traitement pour le catalogage courant (dépôt légal, dons, acquisitions patrimoniales...)
  - établir et mettre en œuvre le plan de traitement rétrospectif des collections (fonds d'imprimés, fonds d'archives notamment), en lien avec le centre conservation
  - organiser la mise en cohérence des différents catalogues (rétroconversion de tous les catalogues et inventaires exploitables, migration de données entre les différentes bases...)
- Développement des collections
  - définir et encadrer la politique d'acquisition dans le domaine régional et patrimonial
  - développer les relations avec les donateurs potentiels pour l'enrichissement des collections
  - assurer la cohérence de la politique documentaire et de la politique de conservation
  - négocier les budgets et développer les partenariats
- Services au public
  - Evaluer, définir et organiser la politique d'accueil des publics sur place (attractivité des collections, qualité des services en salle et de l'accueil...)
  - Proposer et développer de nouveaux services
- Développement des publics
  - Porter une stratégie d'élargissement des publics du patrimoine, notamment au travers de la



## FICHE DE POSTE

programmation culturelle et sociale

- Soutenir une politique de temps forts (Journées Européennes du Patrimoine, Mois Montaigne, Nuit des Bibliothèques, exposition annuelle)
- Développer les actions de médiation directe du patrimoine par les agents du service, notamment en lien avec le réseau des bibliothèques de quartier
- Investir la politique d'Education Artistique et Culturelle, au travers de marrainages/parrainages

### Missions spécifiques

- Piloter le service Collections et Médiation régionales et patrimoniales :
  - organiser le travail des agents de son service
  - encadrer et évaluer l'équipe, favoriser le développement des compétences des agents
  - planifier les congés des agents de son service
  - produire et analyser des indicateurs d'activité
- Participer aux activités d'équipe de direction ; assurer le cas échéant l'intérim de la direction
- Représenter l'établissement à l'extérieur pour toute question afférente au Patrimoine (y compris missions d'expertise), particulièrement les questions concernant la coopération documentaire, la médiation et la valorisation
- Effectuer des actions de formation dans le domaine des collections et de la médiation patrimoniale
- Accueillir, orienter et informer le public
- Recevoir et accompagner des stagiaires et apprentis, selon les projets

### Compétences principales mises en oeuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

#### Compétences techniques

- Bonne culture générale, particulièrement en histoire du livre
- Connaissance et intérêt pour l'histoire, la culture et l'actualité régionales
- Connaissance en matière de politique publique et de politique patrimoniale, conservation, politique documentaire et valorisation documentaires
- Connaissance de l'environnement socio-culturel de la ville et de la région
- Pratique des outils informatiques courants (Word, Excel)
- Connaissance des enjeux des politiques publiques et des politiques patrimoniales
- Connaissances en conservation préventive et curative
- Connaissance des techniques et des enjeux de la numérisation du patrimoine écrit
- Connaissance des techniques de médiation et de valorisation
- Connaissance des outils informatiques et logiciels couramment employés en bibliothéconomie
- Connaissances bibliothéconomiques (formats Unimarc et EAD notamment) et des normes de catalogage pour les livres anciens et les documents spécialisés

## FICHE DE POSTE

- Intérêt pour les évolutions des pratiques culturelles
- Connaissances des outils bibliographiques (notamment numériques : sites spécialisés, blogs...)
- Connaissances en bibliographie matérielle
- Savoir faire des recherches bibliographiques
- Savoir assurer une veille patrimoniale pour les acquisitions et les actualités professionnelles
- Savoir travailler en coordination et en transversalité

### **Savoir-faire**

- Aptitude à la conduite de projet en mode transversal
- Aptitude à l'encadrement et à la gestion d'équipe
- Connaissance en management et organisation du travail
- Aptitude au développement de partenariats
- Aptitude à la communication et à la pédagogie

### **Savoir-être**

- Qualités relationnelles
- Curiosité, dynamisme et esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe et de l'écoute
- Sens du service public

### **Environnement professionnel :**

La Direction des Bibliothèques de la Ville de Bordeaux comprend 12 bibliothèques : la bibliothèque centrale Mériadeck, 9 bibliothèques de quartier, 1 bibliothèque mobile, 1 bibliothèque numérique patrimoniale. L'effectif se monte à 240 agents pour l'ensemble de ce réseau.

Ouverte 47 heures par semaine, 50 heures entre octobre et avril, la bibliothèque centrale Mériadeck reçoit 450 000 visites par an. Sa surface de 28 000 m<sup>2</sup> (dont 9 000 m<sup>2</sup> ouverts au public) en fait l'une des plus grandes bibliothèques publiques de France. Elle conserve plus d'un million de documents, dont 300 000 documents empruntables, 300 000 livres d'étude consultables sur place et **500 000 documents patrimoniaux** d'une grande richesse et diversité (livres, manuscrits, estampes, photographies, affiches...). Une partie de ces derniers est accessible en ligne sur la bibliothèque numérique patrimoniale Séléné, soutenue par l'Etat dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence ». Trois projets de rénovation ou de construction de bibliothèques sont prévus d'ici 2028.

La bibliothèque de Bordeaux est pôle associé de la BnF et reçoit à ce titre le dépôt légal imprimeur pour la région Aquitaine.

### ***Liaisons hiérarchiques :***

N+1 : Directeur des Bibliothèques

### ***Liaisons fonctionnelles :***

Les autres responsables de services de la direction de la lecture publique

Les autres services municipaux et les services de la métropole.



## FICHE DE POSTE

La coordination BNR au sein du Service du Livre et de la Lecture.

La conseillère Livre et Lecture du domaine patrimoine écrit

Les partenaires : Centre François Mauriac, Fondation Jacqueline de Chabannes, Université de Bordeaux, BNF, etc.

Prestataires extérieurs dans le domaine de l'animation culturelle

### Perspectives :

- Projet BNR 2 proposé pour la période 2023 – 2025 :
  - poursuite de la numérisation des fonds patrimoniaux
  - lancement d'un site web de référence sur Montaigne
  - création d'une expérience immersive sur Montaigne
- Aménagement d'un « corner » sur l'Exemplaire de Bordeaux à l'entrée de la bibliothèque Mériadeck
- Poursuite de la politique de numérisation
- Editorialisation des contenus sur le site web Séléné
- Poursuite de la campagne de signalisation des collections
- Mise en œuvre du plan d'urgence
- Valoriser le Patrimoine à l'extérieur du réseau des bibliothèques
- Intensifier l'accueil des groupes et les ateliers Hors les murs

### Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Temps plein, 36h50 par semaine

Participation aux permanences de service public

Travail par roulement un samedi sur trois

Déplacements.

Poste basé à la Bibliothèque Mériadeck, 85 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

### Profil du candidat recherché (le cas échéant)

### Qui contacter ?

Yoann Bourion, Directeur des Bibliothèques,

[y.bourion@mairie-bordeaux.fr](mailto:y.bourion@mairie-bordeaux.fr)

05 56 10 29 00

**Date de mise à jour de la fiche de poste : 23 septembre 2024**



## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste :

Conservateur à la Direction des Bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels de la Ville de Bordeaux (BMC de Bordeaux), **responsable du service Développement du numérique**

Catégorie statutaire / Corps :

Conservateur des bibliothèques (Etat)

Domaine(s) Fonctionnel(s) : bibliothèques

Emploi(s) Type : Responsable de service

### Localisation administrative et géographique / Affectation :

MCC-Bons-Enfants – direction générale des médias et des industries culturelles – service du livre et de la lecture  
Mise à disposition auprès de la Ville de Bordeaux

### Missions et activités principales :

Sous l'autorité du directeur de la bibliothèque de Bordeaux, le conservateur responsable du service *Développement du numérique* a pour mission d'impulser et de coordonner l'ensemble des activités informatiques et numériques de l'établissement. Il assure également des missions de coopération locales et nationales dans ce cadre.

### Missions principales :

- Responsable du service Développement du numérique comprenant : le centre Système d'Information et Numérique (6 agents), le centre Inclusion numérique (8 agents) et le chargé de projet coopération musicale (Site web GirondeMusicBox)
- Chef de projet BNR. Mise en œuvre du projet BNR2 (2023 – 2025)
- Pilotage fonctionnel du projet de convergence des SI des médiathèques de Bordeaux Métropole
- Animation des groupes de référents SIGB et animateurs numériques des médiathèques de Bordeaux Métropole
- Pilotage de la politique de l'établissement en matière d'inclusion numérique
- Responsable du SIGB, du portail et des outils EPN.
- Coordination des activités en EMI, éducation aux médias et à l'information

### Missions spécifiques

- Participer aux activités de l'équipe de direction
- Représenter l'établissement à l'extérieur pour toute question afférente au Numérique, particulièrement dans le projet de convergence des SI de Bordeaux Métropole et dans les journées annuelles des BNR
- Apporter son expertise dans le cadre de travaux menés dans le domaine de l'innovation numérique
- Effectuer des actions de formation auprès du personnel
- Accueillir le public : renseignements, information et recherche documentaire,
- Participer à la coordination de la Nuit des bibliothèques

## FICHE DE POSTE

**Compétences principales mises en oeuvre :** (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

### Compétences techniques

- Connaissance des enjeux de lecture publique, des publics
- Encadrement de personnel
- Sociologie des publics, pratiques culturelles
- Environnement technologique et informatique : transition bibliographique, nouveaux formats de données, usages quotidiens du numérique, gestion de portail web.

### Savoir-faire

- Capacité à travailler en transversalité au sein du réseau des bibliothèques et avec les partenaires extérieurs (structures sociales, RPA, établissements scolaires, etc.)
- Construction et suivi budgétaires
- Gestion de projets
- Pilotage de groupes de travail, de réunion
- Outils d'évaluation d'activités, outils statistiques

### Savoir-être

- Capacité d'adaptation
- Diplomatie
- Disponibilité
- Rigueur
- Sens du travail en équipe

### Environnement professionnel :

La Direction des Bibliothèques de la Ville de Bordeaux comprend 12 bibliothèques : la bibliothèque centrale Mériadeck, 9 bibliothèques de quartier, 1 bibliothèque mobile, 1 bibliothèque numérique patrimoniale. L'effectif se monte à 240 agents pour l'ensemble de ce réseau.

Ouverte 47 heures par semaine, 50 heures entre octobre et avril, la bibliothèque centrale Mériadeck reçoit 450 000 visites par an. Sa surface de 28 000 m<sup>2</sup> (dont 9 000 m<sup>2</sup> ouverts au public) en fait l'une des plus grandes bibliothèques publiques de France. Elle conserve plus d'un million de documents, dont 300 000 documents empruntables, 300 000 livres d'étude consultables sur place et **500 000 documents patrimoniaux** d'une grande richesse et diversité (livres, manuscrits, estampes, photographies, affiches...). Une partie de ces derniers est accessible en ligne sur la bibliothèque numérique patrimoniale Séléné, soutenue par l'Etat dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence ». Trois projets de rénovation ou de construction de bibliothèques sont prévus d'ici 2028.

La bibliothèque de Bordeaux est pôle associé de la BnF et reçoit à ce titre le dépôt légal imprimeur pour la région Aquitaine.



## FICHE DE POSTE

### **Liaisons hiérarchiques :**

N+1 : Directeur des Bibliothèques, de la Lecture publique et des Médias culturels de la Ville de Bordeaux

### **Liaisons fonctionnelles :**

Les autres responsables de services de la direction de la lecture publique

Les autres services municipaux et les services de la métropole.

Les référents Culture de la Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information de Bordeaux Métropole

La coordination BNR au sein du Service du Livre et de la Lecture.

### **Perspectives :**

- Projet BNR 2 proposé en 2021 pour la période 2023 – 2025 avec trois axes structurants :
  - poursuite de la numérisation des fonds patrimoniaux
  - lancement d'un site web de référence sur Montaigne
  - développement de services numériques innovants autour de l'accessibilité et l'accueil en langues étrangères
  - expérimentation PNB
  - assistance aux projets EAC et EMI
- Mise en œuvre de la convergence des systèmes d'information des bibliothèques à l'échelle de Bordeaux Métropole, développement du portail métropolitain
- Programme des conseillers numériques sur le territoire municipal (bibliothèques, mairies de quartier, CCAS et cité municipale).

### **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

Temps plein, 36h50 par semaine

Participation aux permanences de service public

Travail par roulement un samedi sur trois

Déplacements.

Poste basé à la Bibliothèque Mériadeck, 85 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

### **Profil du candidat recherché (le cas échéant)**

### **Qui contacter ?**

Yoann Bourion, Directeur des Bibliothèques, de la Lecture publique et des Médias culturels à la Ville de Bordeaux

[y.bourion@mairie-bordeaux.fr](mailto:y.bourion@mairie-bordeaux.fr)

05 56 10 30 74



## FICHE DE POSTE

Date de mise à jour de la fiche de poste : 23 septembre 2024

## BILAN CONVENTION MAD 2022-2024 BMC BORDEAUX

**Système de comptage des entrées :** dans 9 bibliothèques sur 10 du réseau (Système NEDAP)

**Référente handicap :** Emmanuelle Beraud-Sudreau, cheffe de centre Accessibilité (et qui gère l'espace Diderot).

| Domaines d'activités      | Intitulé des objectifs (jusqu'à 2 par domaine d'activité)                                                                                                                                                                                   | Description des objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Intitulé des indicateurs (jusqu'à 2 par objectif)                                                                                                                           | Valeur cible prévue au 30 juin 2027                                                                                                                | Valeur cible réalisée au 30 juin 2027 | Observations |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| DEVELOPPEMENT DE L'INTER- | <b>Objectif n°1 :</b> Investir le dispositif Contrat Territoire Lecture (CTL) pour engager une coopération forte entre les communes de la métropole au sujet de l'activité et de l'offre de service en Quartier Politique de la Ville (QPV) | Organiser des journées d'étude thématiques<br><br>Organiser des visites sur site avec des sujet de réflexion<br><br>Partager du matériel d'animation<br><br>Mettre en place des animations culturelles sur plusieurs communes<br><br>Définir et analyser des indicateurs d'activités communs                                                                                                                           | Fréquentation des animations proposées dans le cadre du CTL<br><br>Nombre d'actions et fréquentation des actions communes, organisées par plusieurs communes en coopération | 3 ateliers/visites par an dans des villes différentes<br><br>Une dizaine de professionnel inscrit à chaque atelier<br><br>1 journée d'étude par an |                                       |              |
|                           | <b>Objectif n°2 :</b> Assurer la gouvernance fonctionnelle du SI mutualisé (Portfolio/Inmedia de la société BiblioMondo) à l'échelle de Bordeaux métropole                                                                                  | Mener des réunions régulières avec les responsables de bibliothèques entrées dans le dispositif. Echanges<br><br>Assurer la hotline fonctionnelle pour les utilisateurs du logiciel<br><br>Mettre en place des formations initiales et intermédiaires pour les utilisateurs des communes<br><br>Rédiger des propositions d'évolution<br><br>Travailler l'évolution technique du portail métropolitain des médiathèques | Nombre de formations organisées pour les bibliothécaires des communes partenaires<br><br>Nombre de réunions annuelles avec les référents SIGB et Portail des communes       | 16 communes déployées<br><br>Au moins 3 réunions annuelles<br><br>Une quinzaine de référents formés et actifs sur le réseau                        |                                       |              |



|             |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                     |                                                                                                                                       |  |  |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| COMMUNALITE | <b>Objectif n°3</b> : Rédiger un schéma de développement de l'offre de lecture publique envisageant de nouveaux services à la population (carte commune par exemple) | Réunions de concertation préparatoires<br><br>Benchmark<br><br>Portage institutionnel au niveau des collectivités<br><br>Mise en place d'un COPIL                                                                                                                                             | Rédaction d'un rapport complet avec objectifs opérationnels pour la période 2026-2030                               | 3 réunions par an de concertation<br><br>Tous les élus concernés associés à la démarche                                               |  |  |
|             | <b>Objectif n°4</b> : Proposer un plan d'action dans le domaine de la transition écologique et sociale                                                               | Rédiger un document programmatique global<br><br>Engager une réflexion sur ce sujet avec les autres communes                                                                                                                                                                                  | 2 réunions de concertation et d'échange avec les autres bibliothèques de la métropole                               | rédaction d'un programme commun                                                                                                       |  |  |
|             | <b>Objectif n°5</b> : Poursuivre le pilotage des actions culturelles transversales (Nuit des bibliothèques, Festival 33 Tour)                                        | Réunions de préparation avec les établissements participants<br><br>Plan de communication<br><br>Bilan                                                                                                                                                                                        | Fréquentation des animations proposées dans le cadre de ces événements                                              | plus de 10 000 visiteurs sur la soirée de la Nuit des bibliothèques                                                                   |  |  |
|             | <b>Objectif n°6</b> : Porter un label Premières Pages métropolitain sur 3 ans                                                                                        | Porter un programme commun autour de la petite enfance                                                                                                                                                                                                                                        | Nombre de villes participantes<br><br>Nombre d'actions                                                              | Au moins 5 villes<br><br>Une cinquantaine d'actions chaque année référencées dans ce programme                                        |  |  |
|             | <b>Objectif n°1</b> : Inauguration de la bibliothèque Bacalan - René Maran                                                                                           | Assurer une proposition de lecture publique durant les travaux<br><br>Faire vivre la "base de vie" pendant les travaux et communiquer au public<br><br>Mettre en œuvre le recrutement des agents (11)<br><br>Procéder aux acquisitions et à la mise en place du programme d'offre de services | Nombre de documents acquis<br><br>Recrutements terminés<br><br>Augmentation des inscrits sur le quartier de Bacalan | 40 000 documents<br><br>5 recrutements restant<br><br>Augmentation de 30% des inscrits et de la fréquentation après un an d'ouverture |  |  |

CONSTRUCTIONS/PILOTAGE

|                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                     |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| <b>Objectif n°2</b> : Projet de construction du pôle culturel Joliot Curie                                                                 | Ouvrir la bibliothèque temporaire (450m <sup>2</sup> ) dans l'ancien collège J. Ellul<br><br>Travailler avec la Maison France Services<br><br>Rédiger le programme du futur pôle culturel<br><br>Lancer la procédure d'appel d'offre                 | Nombre d'inscrit et fréquentation<br><br>Nombre de permanences d'aide dans la Maison France Service<br><br>Programme rédigé et CCTP lancé | Maintien de la fréquentation et des inscrits malgré une relocalisation temporaire<br><br>Une vingtaine de permanences par semaine<br><br>Finalisation des documents |  |  |
| <b>Objectif n°3</b> : Extension de la bibliothèque de Bordeaux-lac                                                                         | Rédiger le programme de l'extension de la bibliothèque et un nouveau projet de service<br><br>Planifier une relocalisation temporaire<br><br>Lancer la procédure d'appel d'offre                                                                     | Programme finalisé<br><br>CCTP finalisé<br><br>Lieux trouvés (relocalisation temporaire et future bibliothèque)                           | Maintien de la fréquentation et des inscrits malgré une relocalisation temporaire<br><br>A termes 30% d'inscrits en plus                                            |  |  |
| <b>Objectif n°4</b> : Extension de la bibliothèque du jardin public                                                                        | Rédiger le programme de l'extension de la bibliothèque et un nouveau projet de service                                                                                                                                                               | Finalisation du programme.<br>Rédaction du projet de service.                                                                             | rédaction finalisée                                                                                                                                                 |  |  |
| <b>Objectif n°5</b> :Poursuite de la modernisation / rénovation et de l'amélioration des conditions d'accueil de la bibliothèque Mériadeck | Extension de la bibliothèque des enfants (2025)<br><br>Réflexion sur la place et la valorisation de la documentation locale et régionale<br><br>Réaménagement des espaces (2026-2027)<br><br>Ouverture de la Station Montaigne (fin 2024-début 2025) | Tous les espaces aménagés courant 2027<br><br>Volume des prêts pour les documents "régionaux" et pour les collections jeunesse            | Augmentation de 10% des prêts sur ces segments                                                                                                                      |  |  |

|  |                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                        |  |  |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
|  | <p><b>Objectif n°6</b> : Bilan de l'expérimentation des Points BIBLI</p>                                                                       | <p>Ouvrir deux points Bibli en 2025 (Bacalan et Glob Théâtre)</p> <p>Etablir un rapport pour évaluer l'activité des 3 points courant 2026</p> <p>Le cas échéant travailler l'ouverture d'autres points Bibli</p> <p>Recrutement d'une personne coordinatrice</p> | <p>Volume de prêt dans les points bibli.</p> <p>Fréquentation de ces points</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Pas de valeur cible sur ce type d'expérimentation. Les chiffres devront être analysés avant d'envisager des évolutions</p> <p>Personne recrutée</p> |  |  |
|  | <p><b>Objectif n°7</b> : Mise à jour des documents de pilotage de l'établissement</p>                                                          | <p>Bilan du PCSES 2022-2026 et lancement du processus d'écriture du suivant</p> <p>Validation de la charte documentaire et du Schéma d'orientation générale des collections</p>                                                                                  | <p>Réunion de concertation avec le personnel et les partenaires</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Tout le personnel associé (230)</p> <p>Au moins 10 partenaires reçus pour établir le bilan PCSES</p>                                                |  |  |
|  | <p><b>Objectif n°1</b> : PATRIMOINE ET COLLECTIONS Poursuivre les chantiers de signalement rétrospectif ou rétroconversion des collections</p> | <p>Mener à bien un nouveau programme triannuel de signalement</p>                                                                                                                                                                                                | <p>Archives : Rivière (27 boîtes), Berry section 2 (115 boîtes), Kléber Harpain (1200 documents)</p> <p>Imprimés : Mikhelovitch (27 000 docs en caractères latins, 1 000 en caractères non latins et 1 600 livres anciens)</p> <p>Fonds courant de périodiques</p> <p>Fonds musical 1 000 boîtes</p> <p>Cartes et plans anciens 2 000 documents</p> <p>Affiches et éphémères du DL 17000 documents</p> | <p>Voir les volumes dans la partie description des objectifs</p>                                                                                       |  |  |

**PATRIMOINE**

|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                      |                                                                                                                                                               |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| <p><b>Objectif n° 2 : PATRIMOINE ET COLLECTIONS</b> Développer les partenariats avec les institutions patrimoniales et les associations du territoire</p> | <p>Poursuivre et consolider les partenariats suivants :</p> <p>BnF: établissement d'une nouvelle convention d'objectifs</p> <p>Malagar /Centre F Mauriac</p> <p>La Brède</p> <p>Maisons d'écrivain en N.A. : réalisation d'une exposition en 2025</p> <p>Université Bordeaux Montaigne</p> <p>ComCom Castillon Pujols : participation scientifique au projet de centre d'interprétation sur Montaigne</p> | <p>Signature d'une convention et développement de projets avec chaque partenaire</p> | <p>6 conventions établies</p>                                                                                                                                 |  |  |
| <p><b>Objectif n° 3 : PATRIMOINE ET MEDIATION</b> Rendre visible le Patrimoine par une politique de Hors les Murs</p>                                     | <p>Acquerir un véhicule identifié pour la circulation des propositions d'actions HLM (la "Pat mobile)</p> <p>Mettre en œuvre deux marrainages/parrainages par an avec des classes (EAC ville de Bordeaux)</p> <p>Continuer la politique de valorisation dans les bibliothèques de quartier (Proposition "Trésors en vadrouille")</p>                                                                      |                                                                                      | <p>Mise en oeuvre en 2026 sous réserve du PAPE 2025</p> <p>1 étape "Trésor en vadrouille" réalisée dans toutes les bibliothèques de quartier chaque année</p> |  |  |
| <p><b>Objectif n° 4 : PATRIMOINE ET MEDIATION</b> Valoriser de manière ambitieuse la pensée et l'œuvre de Montaigne</p>                                   | <p>Ouvrir la "Station Montaigne" petit centre d'interprétation sur l'Exemplaire de Bordeaux dans le hall de la bibliothèque Mériadeck</p> <p>Développer les partenariats avec le musée d'Aquitaine</p> <p>Créer une version numérique de l'Exemplaire avec un mode "feuilletage"</p>                                                                                                                      |                                                                                      | <p>Ouverture de la station Montaigne (janvier 2025), 2 actualisations par an en 2026 et 2027</p>                                                              |  |  |

|                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                             |                                                                          |  |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--|--|
| <b>Objectif n° 5 : PATRIMOINE ET MEDIATION</b> Développer l'accueil des classes et les relations avec l'Education Nationale                                                                  | Maintenir le nombre de classes accueillies par an et organiser des marrainages/parrainages.                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Nombre de classes/an                                                                                                                                        | Maintien à 50 classes au moins (dont 2 marrainages)                      |  |  |
| <b>Objectif n°6 : PATRIMOINE ET MEDIATION</b> Organiser chaque année un grand événement pour valoriser les collections patrimoniales                                                         | Organiser une exposition d'envergure tous les 2-3 ans (2025 partenariat avec les maisons d'écrivain) et 2 expositions dossier les années intermédiaires                                                                                                                                                                                                                                 | Visiteurs                                                                                                                                                   | Plus de 5 000 visiteurs sur les grandes expositions                      |  |  |
| <b>Objectif n° 7 : PATRIMOINE ET CONSERVATION.</b> Mettre en œuvre le Plan de sauvegarde des biens culturels et participer aux opérations nationale de formation et de partage d'information | <p>Maintenir la formation du personnel</p> <p>Participer chaque année aux tests de sinistre grandeur nature de la ville de Bordeaux</p> <p>Maintenir et renouveler le matériel d'urgence</p> <p>Participer à des formations régionales et nationales en valorisant l'expérience de la BM de Bordeaux</p> <p>Organiser des missions d'expertise auprès des bibliothèques partenaires</p> | <p>Nombre de personnel formé</p> <p>Nombre de formations assurées</p> <p>Nombre de tests grandeur nature organisés</p> <p>Inventaire du matériel acquis</p> | <p>200 agents formés</p> <p>15 formations</p>                            |  |  |
| <b>Objectif n°8 : PATRIMOINE ET CONSERVATION</b> Réaliser un diagnostic des conditions de conservation dans les magasins                                                                     | <p>Rédiger début 2025 un rapport sur le système SSI des magasins et le mode d'extinction</p> <p>Remplacer les bouteilles d'Argon ou déployer un autre système</p> <p>La possibilité d'installation de</p>                                                                                                                                                                               | <p>Réalisation du rapport.</p> <p>Préconisations et chiffrages</p>                                                                                          |                                                                          |  |  |
| <b>Objectif n°9 : PATRIMOINE ET CONSERVATION.</b> Poursuivre le plan de restauration des collections                                                                                         | Poursuivre le plan de restauration des manuscrits médiévaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Nombre de manuscrits                                                                                                                                        | Objectif 5 à 10 manuscrits par an selon les budgets alloués et les devis |  |  |

|           |                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                   |  |  |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
|           | <p><b>Objectif n°10</b> : participer à l'animation professionnelle régionale pour le patrimoine écrit</p> | <p>Réactiver les liens avec Médiaquitaine et d'autres organismes de formation nationaux</p> <p>Relancer les réunions des BMC de Nouvelle Aquitaine</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Nombre de réunions</p>                                                                                                                                                                                                                               | <p>1 à 2 réunions par an</p>                                                                                                      |  |  |
| NUMERIQUE | <p><b>Objectif n°1</b> : Mise en œuvre du programme BNR2</p>                                              | <p>Poursuite en 2025 du programme :</p> <p>Numérisation du patrimoine</p> <p>Chatbot/IA pour l'accueil en langues étrangères</p> <p>Programme EAC/EMI autour de Fablab</p> <p>Egalement finaliser l'expérience immersive sur Montaigne</p> <p>Etablir un bilan du PNB en 2027</p>                                                                                                                                                         | <p>Dépôt du dossier de demande de subvention BNR année 3 en 2025</p> <p>Rédaction d'un bilan global des projets BNR2</p> <p>Nombre de personnes utilisant le chatbot/IA</p> <p>Fréquentation Fablab</p> <p>Nombre utilisateurs expérience immersive</p> | <p>Lancement de nouveaux services : pas de chiffres cibles. Diagnostic ensuite à faire pour envisager des valeurs à atteindre</p> |  |  |
|           | <p><b>Objectif n°2</b> : Continuer à déployer la politique d'inclusion numérique</p>                      | <p>Définir et adapter l'offre de service du nouvel Espace Sésame, espace de médiation numérique piloté par la bibliothèque</p> <p>Participer à la médiation numérique de l'accueil de la cité municipale (accueil administratif/social/numérique)</p> <p>Assurer la médiation numérique de la future Maison France Services de la rive droite</p> <p>Développer l'accompagnement aux démarches administratives dans les bibliothèques</p> | <p>Nombre d'accompagnements numériques proposés dans les différentes structures (Sésame, Cité municipale et autres structures municipales, MFS et bibliothèques)</p>                                                                                    | <p>Dépasser les 3500 rdv annuels (3000 en 2023)</p>                                                                               |  |  |

|  |                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                          |                                                                   |  |  |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--|--|
|  | <b>Objectif n° 3 :</b> Poursuivre la valorisation numérique des collections patrimoniales et de lecture publique     | Déployer de nouveaux réseaux sociaux (2025) pour valoriser toutes les collections y compris patrimoniales<br><br>Poursuivre la production de vidéos valorisant les documents anciens les plus importants<br><br>Engager un partenariat plus dense avec les chercheurs pour la rédaction de billets sur Séléné | Nombre de vidéos et de billets pour la recommandation et la valorisation<br><br>Nombre de vues           | Dépasser les 500 vues par capsule vidéo (aujourd'hui environ 300) |  |  |
|  | <b>Objectif n° 4 :</b> Réfléchir à la place du numérique dans les projets EMI et FABLAB en partie présents dans BNR2 | Ouvrir des Fablab : Mériadeck, Cauderan, Bacalan. Définition des projets<br><br>Intégrer la table Mashup dans les projets et la programmation EMI                                                                                                                                                             | Rédaction d'un programme complet d'objectifs pour le l'EMI<br><br>Nombre d'ateliers avec la table Mashup | Au moins 10 par an                                                |  |  |

Yoann BOURION  
Directeur des bibliothèques

Dimitri Boutleux  
Maire adjoint en charge de la création et des expressions culturelles